

PROCÈS-VERBAL d'une séance ordinaire du conseil de la Ville de Saint-Lambert,
tenue à l'hôtel de ville, le 18 février 2013 à 19 h 30.

Présences : P. Brunet, maire
G. Girard, conseiller
G. Therrien, conseiller
N. Kirk, conseillère
F. Boissy, conseiller
F. Dumais, conseiller
A. Dépatie, conseiller
M. Croteau, conseiller

Absence : M.-A. Croteau, conseiller

Sont également présents : M. Gerbeau, greffier
F. Vaillancourt, directeur général

(2013-02-036)
Ouverture

Le greffier constate que le quorum est atteint, récite la prière et déclare la séance ouverte.

(2013-02-037)
Adoption de
l'ordre du jour

Il est proposé par le conseiller F. Boissy
appuyé par la conseillère N. Kirk

QUE l'ordre du jour soit adopté tel que présenté.

En amendement,

Il est proposé par le conseiller A. Dépatie
appuyé par le conseiller M. Croteau

QUE le sujet 9.3 « Période de commentaires des membres du conseil » soit déplacé au point 1.3.1., après le mot du maire.

Vote sur la proposition d'amendement :

Votent pour : Les conseillers A. Dépatie et M. Croteau.

Votent contre : Les conseillers G. Girard, G. Therrien, N. Kirk, F. Boissy et F. Dumais.

La proposition d'amendement est rejetée.

Vote sur la proposition principale telle que proposée :

Votent pour : Les conseillers G. Girard, G. Therrien, N. Kirk, F. Boissy et F. Dumais.

Votent contre : Les conseillers A. Dépatie et M. Croteau.

Adoptée à la majorité

(2013-02-038)
Mot du maire

Le maire traite des sujets suivants :

- présentation du nouveau directeur général, monsieur François Vaillancourt;
- remerciements adressés à monsieur Georges Pichet pour avoir assumé l'intérim à la Direction générale;
- remerciements adressés aux conseillers G. Therrien et N. Kirk, lesquels ont agi à titre de maires suppléants en 2012 et mot de bienvenue aux maires

suppléants pour 2013, soit le conseiller F. Boissy jusqu'au 30 juin et le conseiller G. Girard jusqu'à la prochaine élection générale.

(2013-02-039)
Période de questions

Au cours de cette période de questions les sujets suivants, ne traitant que des points à l'ordre du jour, ont été soulevés :

- état de la dette de la ville (point n° 4.2 de l'ordre du jour);
 - rencontre avec Mme Marie Malavoy (point n° 1.6 de l'ordre du jour);
 - dossier de la subvention relative au projet de reconstruction de l'aréna Eric-Sharp (point n° 1.6 de l'ordre du jour);
 - évolution de la dette de la ville au cours de l'exercice financier 2012 [incluant l'analyse à l'aide de ratios financiers] (point n° 4.2 de l'ordre du jour);
 - projet de règlement sur l'usage de l'eau potable (point n° 3.2 de l'ordre du jour).
-

(2013-02-040)
Procès-verbal –
Séance du 21
janvier 2013

Il est proposé par le conseiller F. Boissy
appuyé par la conseillère N. Kirk

QUE le procès-verbal de la séance ordinaire du 21 janvier 2013 soit approuvé et qu'il y ait dispense de lecture considérant que tous les membres du conseil en ont pris connaissance avant la présente séance.

Votent pour : Les conseillers G. Girard, G. Therrien, N. Kirk, F. Boissy,
F. Dumais et M. Croteau.

Vote contre : Le conseiller A. Dépatie.

Adoptée à la majorité

(2013-02-041)
Suivi des
dossiers

Le maire mentionne que la période de questions de la séance précédente n'a nécessité aucun suivi.

(2013-02-042)
Rapport –
Conseil
d'agglomération

Le maire fait rapport au conseil sur les décisions prises par le conseil d'agglomération lors de la séance ordinaire du 24 janvier 2013, le tout conformément à l'article 61 de la *Loi sur l'exercice de certaines compétences municipales dans certaines agglomérations* (chapitre E-20. 001).

(2013-02-043)
Orientations –
Séance
ordinaire
d'agglomération
du 21 février
2013

Considérant que les sujets suivants doivent faire l'objet de délibération lors d'une prochaine séance ordinaire du conseil d'agglomération le 21 février 2013;

Considérant que le maire a exposé la position qu'il entend prendre sur ces sujets :

Il est proposé par le conseiller G. Therrien
appuyé par le conseiller G. Girard

QUE le conseil exprime une orientation **favorable** relativement aux sujets suivants :

- CA-130221-1.6 Acquisition de gré à gré ou par voie d'expropriation avec prise de possession au préalable du lot 2 207 462 du cadastre du Québec (SE-2013-70);
- CA-130221-1.7 Approbation du protocole d'entente à intervenir entre la Ville de Longueuil et l'Orchestre symphonique de Longueuil et autorisation d'un virement budgétaire afin de prévoir les crédits requis (SE-2013-103);

- CA-130221-1.8 Autorisation d'une contribution pour la réalisation d'un projet de construction de 38 logements au 640, rue Antoine-Girouard, dans le cadre du programme AccèsLogis de la Société d'habitation du Québec et autorisation d'un virement budgétaire afin de prévoir les crédits requis pour le paiement de cette contribution (SE-2013-101);
- CA-130221-1.10 Adjudication du contrat (APP-12-217) pour la fourniture, l'installation et l'entretien d'équipements dans des véhicules d'urgence dans le cadre du projet des terminaux véhiculaires (SE-2013-111);
- CA-130221-1.12 Adjudication du contrat 2013-TDE-501 (APP-12-226) pour la fourniture de chlore en cylindre aux usines de filtration régionale et locale et à la centrale de traitement d'eau Le Royer (SE-2013-140);
- CA-130221-1.13 Adjudication du contrat 2013-TDE-500 (APP-12-228) pour la fourniture de charbon actif à la station de pompage d'eau brute et à la centrale de traitement d'eau Le Royer (SE-2013-141);
- CA-130221-1.14 Adjudication du contrat 2013-TDE-507 (APP-12-206) pour la fourniture de polymères anioniques et cationiques au Centre d'épuration Rive-Sud et à la centrale de traitement d'eau Le Royer (SE-2013-142);
- CA-130221-1.16 Adjudication du contrat 2013-AGG921 (APP-12-244) pour la fourniture d'un service d'un écocentre transitoire dans le secteur Brossard/Saint-Hubert (SE-2013-145);
- CA-130221-1.17 Adjudication du contrat 2012-AGG207-1 (APP-12-154) pour la fourniture de conteneurs et le transport des matières résiduelles en provenance de l'écocentre transitoire dans le secteur Brossard/Saint-Hubert (SE-2013-144);
- CA-130221-1.18 Approbation d'un protocole d'entente à intervenir entre la Ville de Longueuil et Laurentide Re-Sources inc. pour la récupération de piles dans les écocentres et certains bâtiments municipaux (SE-2013-146);
- CA-130221-1.19 Adoption du *Règlement CA-2013-187 modifiant le Règlement CM-2002-37 Règlement intérieur du conseil municipal* (SE-2013-147);
- CA-130221-1.20 Adjudication du contrat 2013-TDE-506 (APP-12-227) pour la fourniture de pass 10 aux usines de filtration régionale et locale et à la centrale de traitement d'eau Le Royer (SE-2013-183);
- CA-130221-1.21 Autorisation des virements budgétaires relevant de la compétence d'agglomération apparaissant sur la liste du 14 janvier 2013 préparée par la direction des finances (SE-2013-174);
- CA-130221-1.22 Entérinement d'une lettre d'entente intervenue entre la Ville et le Syndicat canadien de la fonction publique (SCFP) section locale 306 (SE-2013-175);
- CA-130221-1.23 Entérinement d'une lettre d'entente intervenue entre la Ville et le Syndicat canadien de la fonction publique (SCFP) section locale 306 (SE-2013-176);
- CA-130221-1.26 Approbation de l'entente à intervenir entre la Ville de Longueuil et Michel Saint-Arneault inc. concernant le déversement d'eaux usées industrielles (SE-2013-181);
- CA-130221-1.27 Autorisation d'une contribution pour la réalisation d'un projet de construction de 12 logements d'habitation communautaire au 1030-1040, rue Darveau, dans le cadre du programme AccèsLogis de la Société d'habitation du Québec et autorisation d'un virement budgétaire afin de prévoir les crédits requis pour le paiement de cette contribution (SE-2013-182);

- CA-130221-1.28 Approbation d'un bail à intervenir entre la Ville et 9179-0303 Québec inc. portant sur le local 2000 de l'édifice situé au 5245, boulevard Cousineau et autorisation d'un virement budgétaire afin de prévoir les crédits requis (SE-2012-1774);
- CA-130221-1.29 Acceptation d'une promesse de vente d'une partie du lot 4 974 036 du cadastre du Québec (SE-2013-1787);
- CA-130221-1.30 Octroi du contrat pour le développement de nouvelles fonctionnalités et la fourniture de licences pour les terminaux véhiculaires (SE-2013-180).

Votent pour : Les conseillers G. Girard, G. Therrien, N. Kirk, F. Boissy, F. Dumais et M. Croteau.

Vote contre : Le conseiller A. Dépatie.

Adoptée à la majorité

(2013-02-044)
Autorisation au
maire

Il est proposé par le conseiller G. Therrien
appuyé par le conseiller G. Girard

QUE le maire ou son représentant désigné soit autorisé à se prononcer de façon différente des orientations exprimées par le conseil si des informations additionnelles lui sont communiquées avant la tenue de la séance du conseil d'agglomération et justifie une position différente.

Votent pour : Les conseillers G. Girard, G. Therrien, N. Kirk, F. Boissy, F. Dumais et A. Dépatie.

Vote contre : Le conseiller M. Croteau.

Adoptée à la majorité

(2013-02-045)
Commissions et
organismes
d'agglomération

Les représentants de la Ville font rapport au conseil sur les sujets traités aux commissions et organismes de l'agglomération :

- F. Dumais : Conférence régionale des élus (CRÉ) de Longueuil.
-

(2013-02-046)
Rapport –RTL et
CMM

Le maire fait rapport au conseil sur les sujets traités au Réseau de transport de Longueuil (RTL) et à la Communauté métropolitaine de Montréal (CMM).

(2013-02-047)
Règlement
2013-103 –
Dépôt du
certificat du
greffier

Il est procédé, conformément à l'article 557 de la *Loi sur les élections et les référendums dans les municipalités* (chapitre E-2.2), au dépôt du certificat du greffier établissant les résultats de la procédure d'enregistrement sur l'approbation, par les personnes habiles à voter, du *Règlement décrétant la reconstruction de la rue Riverside, de l'avenue Mercille au chemin Tiffin, la réfection des stationnements du parc de la Voie maritime et de la piscine municipale, la réfection de certains trottoirs, ainsi que le financement supplémentaire des travaux de reconstruction de la rue Riverside, de l'avenue Mercille à l'avenue Hickson, décrétés par le règlement 2012-92, et décrétant un emprunt à cette fin au montant de 13 864 327 \$* (2013-103).

(2013-02-048)
Règlement sur
l'usage de l'eau
potable – Avis
de motion

La conseillère Natalie Kirk donne avis de motion à l'effet qu'un projet de règlement sur l'usage de l'eau potable sera présenté pour adoption au cours d'une séance subséquente du conseil tenue à un jour ultérieur.

(2013-02-049)
Liste des
déboursés et
des transactions
bancaires

Considérant les articles 82 et 477.2 de la *Loi sur les cités et villes* (chapitre C-19) et le règlement de délégation numéro 2005-1 qui permet à certains fonctionnaires d'autoriser des dépenses et de passer des contrats;

Il est procédé au dépôt de la liste des déboursés et des transactions bancaires du trésorier, couvrant la période du 1^{er} au 31 janvier 2013 pour les sommes respectives de 3 559 607,93 \$ et 2 761 289,62 \$, lesquelles listes comprenant les dépenses autorisées par un fonctionnaire.

(2013-02-050)
Présentation sur
l'évolution de la
dette à long
terme

Le directeur des finances et trésorier fait une présentation sur l'évolution de la dette à long terme.

(2013-02-051)
Liste des
embauches

Considérant que le conseil a délégué à la directrice des Ressources humaines et au directeur général le pouvoir d'engager tout fonctionnaire ou employé qui est un salarié au sens du *Code du travail* (chapitre C-27);

Il est procédé au dépôt de la liste des embauches pour la période du 1^{er} au 31 janvier 2013.

(2013-02-052)
Embauche –
Chef de division
approvisionne-
ments et projets
spéciaux

Il est proposé par le conseiller F. Dumais
appuyé par la conseillère N. Kirk

QUE madame Dominique Laberge soit embauchée au poste de chef de division approvisionnements et projets spéciaux avec entrée en fonction le 11 mars 2013, selon les conditions de travail des employés cadres de la Ville.

Adoptée à l'unanimité

(2013-02-053)
Grille salariale
des employés
saisonniers

Il est proposé par le conseiller F. Dumais
appuyé par la conseillère N. Kirk

QUE le conseil approuve la grille salariale 2013 des employés saisonniers de la Direction des loisirs, de la culture et de la vie communautaire;

QUE le conseil autorise l'application de ladite grille à compter du 1^{er} mai 2013.

Adoptée à l'unanimité

(2013-02-054)
Assurance
collective des
employés cols
blancs –
Services
professionnels
de gestion

Il est proposé par le conseiller F. Dumais
appuyé par le conseiller G. Girard

QUE le pouvoir de demander des soumissions pour des services professionnels requis en matière de support administratif, appel d'offres, administration et gestion du contrat d'assurance collective des employés cols blancs (actifs et retraités) pour le bénéfice des villes de Saint-Bruno-de-Montarville, Boucherville et Saint-Lambert soit délégué à la Ville de Saint-Bruno-de-Montarville;

QUE la directrice des Ressources humaines soit autorisée à signer tout document nécessaire ou utile pour donner plein effet à la présente résolution.

Adoptée à l'unanimité

(2013-02-055)
Contrat –
Production du
site Internet de
la Ville

Il est proposé par le conseiller F. Dumais
appuyé par la conseillère N. Kirk

QUE le contrat 13DGT01 – Production du site Internet de la Ville de Saint-Lambert, pour une période d'un an, soit adjugé à la personne ayant fait, dans le délai fixé, la soumission ayant obtenu le meilleur pointage final, soit *Absolunet inc.*, sur la base des prix apparaissant sur le bordereau de prix; la valeur totale du contrat pour une période d'un an étant estimée à 68 737 \$ (toutes taxes comprises);

QUE la dépense soit imputée au *Règlement décrétant l'acquisition d'équipement relatif aux technologies de l'information incluant la téléphonie et décrétant un emprunt à cette fin au montant de 349 630 \$ (2010-75)*;

QUE ce contrat puisse faire l'objet d'une reconduction tacite pour deux périodes de douze mois chacune, avec un ajustement de prix annuel selon l'indice de variation du prix à la consommation (IPC), région de Montréal, tel que publié par Statistique Canada du 1^{er} janvier au 31 décembre de l'année précédente; la valeur totale du contrat pour une période de trois ans étant estimée à 73 565,60 \$ (toutes taxes comprises).

Adoptée à l'unanimité

(2013-02-056)
Nomination –
application de la
réglementation

Il est proposé par la conseillère N. Kirk
appuyé par le conseiller F. Boissy

QUE monsieur Patrick Bigeau soit nommé comme autorité compétente pour l'application de la réglementation municipale, plus spécifiquement en matière de règlements d'urbanisme.

Adoptée à l'unanimité

(2013-02-057)
Plan de
développement
durable –
Remplacement
d'appareils de
chauffage au
bois

Considérant le programme « CHANGER D'AIR » du ministère du Développement durable et des Parcs (MDDEP) pour le retrait ou le remplacement d'appareils de chauffage au bois non-certifiés EPA;

Considérant que la participation de la Ville au programme permet aux propriétaires de vieux appareils de chauffage au bois de bénéficier d'incitatifs financiers de 200 \$ à 700 \$ pour le retrait, le remplacement et l'installation de nouveaux équipements répondant aux normes environnementales actuelles;

Considérant que le programme vise à réduire la pollution atmosphérique et le smog hivernal ainsi que les maladies cardiaques et respiratoires.

Il est proposé par la conseillère N. Kirk
appuyé par le conseiller F. Dumais

QUE la Ville de Saint-Lambert participe au programme « CHANGER D'AIR » en accordant un montant de 100 \$ par vieil appareil de chauffage au bois retiré ou remplacé sur son territoire, et ce, jusqu'à concurrence d'un montant total de 1 000 \$ pour l'année 2013, avec ajustement au budget 2014 suivant la demande;

QUE le directeur de la Gestion du territoire soit autorisé à signer le protocole d'entente ainsi que tout document nécessaire avec le gestionnaire du programme, soit l'Association québécoise de lutte contre la pollution atmosphérique (AQLPA).

Adoptée à l'unanimité

(2013-02-058)
Interdiction de
la vente de
boissons
énergisantes
dans les édifices
municipaux

Considérant que la Ville désire s'impliquer activement en matière de promotion de la santé et du bien-être en aidant les citoyens à adopter un mode de vie sain;

Considérant que la consommation de boissons énergisantes peut présenter des risques pour la santé chez certains groupes de la population, dont les enfants et les adolescents;

Considérant que les établissements sportifs et récréatifs municipaux sont fortement fréquentés par les enfants et les adolescents et que la consommation de telles boissons peut présenter des risques pour la santé lors de la pratique d'un sport.

Il est proposé par le conseiller F. Dumais
appuyé par le conseiller F. Boissy

QUE la vente de boissons énergisantes soit interdite dans les établissements municipaux de la Ville de Saint-Lambert.

Adoptée à l'unanimité

(2013-02-059)
Comité de
retraite des
fonctionnaires
et salariés –
Nomination et
autorisation de
signatures

Considérant que la Ville de Saint-Lambert administre le régime de retraite des fonctionnaires et des salariés de la Ville de Saint-Lambert en vertu d'une convention de délégation de pouvoirs conférée par le comité de retraite du régime, en date du 18 décembre 2007;

Considérant que certains des signataires actuels pour l'administration du régime ne sont plus à l'emploi de la Ville et qu'en conséquence, il devient nécessaire de procéder à une mise à jour de la liste des signataires du régime.

Il est proposé par le conseiller G. Therrien
appuyé par le conseiller G. Girard

QUE le conseil nomme madame Maude Clossey à titre de membre désigné par la Ville, en remplacement de madame Mélissa Mercure, au sein du comité de retraite du régime de retraite des fonctionnaires et des salariés de la Ville de Saint-Lambert et approuve la nomination des signataires suivant les formulaires prescrits.

Adoptée à l'unanimité

(2013-02-060)
CCU – 18
décembre 2012

Il est procédé au dépôt du procès-verbal du comité consultatif d'urbanisme du 18 décembre 2012.

(2013-02-061)
PIIA – 426, rue
Saint-Thomas

Il est proposé par la conseillère N. Kirk
appuyé par le conseiller F. Boissy

QUE le conseil, ayant reçu l'avis du comité consultatif d'urbanisme du 22 janvier 2013, accepte le plan d'implantation et d'intégration architecturale (PIIA) présenté pour la transformation de la façade et l'agrandissement du 426, rue Saint-Thomas, aux conditions suivantes :

- le rythme des carreaux de la porte de garage doit être répété sur la porte et la fenêtre latérales adjacentes à la porte d'entrée;
- l'insertion avec profilage d'acier ne doit pas être installée, la brique doit demeurer comme sur la façade actuelle.

Adoptée à l'unanimité

(2013-02-062)
PIIA – 750, rue
du Docteur-
Chevrier

Il est proposé par la conseillère N. Kirk
appuyé par le conseiller F. Boissy

QUE le conseil, ayant reçu l'avis du comité consultatif d'urbanisme du 22 janvier 2013, accepte le plan d'implantation et d'intégration architecturale (PIIA) présenté pour la construction d'un nouveau bâtiment au 750, rue du Docteur-Chevrier.

Adoptée à l'unanimité

(2013-02-063)
PIIA – 415,
avenue Birch

Il est proposé par la conseillère N. Kirk
appuyé par le conseiller F. Boissy

QUE le conseil, ayant reçu l'avis du comité consultatif d'urbanisme du 22 janvier 2013, accepte le plan d'implantation et d'intégration architecturale (PIIA) présenté pour la transformation de la façade et l'agrandissement du 415, avenue Birch, aux conditions suivantes:

- la hauteur de l'agrandissement doit être rehaussée de 12 à 18 pouces pour atteindre la hauteur du faîte du toit de la galerie avant;
- le toit de la galerie latérale doit être un peu plus bas que celui de l'agrandissement;
- le ou les poteaux de la galerie latérale doivent avoir un fût d'une largeur de 8 à 12 pouces.

Adoptée à l'unanimité

(2013-02-064)
PIIA – 31,
avenue Lorne

Il est proposé par la conseillère N. Kirk
appuyé par le conseiller F. Boissy

QUE le conseil, ayant reçu l'avis du comité consultatif d'urbanisme du 22 janvier 2013, accepte le plan d'implantation et d'intégration architecturale (PIIA) présenté pour la transformation de la façade et l'agrandissement du 31, avenue Lorne, à la condition que les murs des balcons soient recouverts avec le même parement que celui proposé à l'étage.

Adoptée à l'unanimité

(2013-02-065)
Émission des
certificats
d'autorisation
pour les cafés-
terrasses

Il est proposé par le conseiller F. Boissy
appuyé par le conseiller G. Therrien

QUE le conseil autorise la délivrance de certificats pour les cafés-terrasses inscrits sur la liste annexée à la présente résolution pour la période du 1^{er} mars au 1^{er} novembre 2013, le tout selon des dispositions de l'article 10.5 du règlement de zonage numéro 2008-43 et conformément aux exigences indiquées à la charte des cafés-terrasses.

Votent pour : Les conseillers G. Girard, G. Therrien et F. Boissy.

Votent contre : Les conseillers N. Kirk, F. Dumais, A. Dépatie et M. Croteau.

Rejetée

(2013-02-066)
Période de
questions

Les sujets suivants ont fait l'objet de cette période de questions :

- proposition d'un moratoire sur le projet de reconstruction de l'aréna Eric-Sharp;
- politique de la ville visant à ne pas communiquer les avis;
- motifs au soutien de la décision de ne pas communiquer « l'étude patrimoniale » qui porte sur l'aréna Eric-Sharp;
- respect des conditions posées par le comité de démolition;
- contenu du compte de taxes et budget de l'exercice financier 2013;
- pourcentage d'augmentation de taxes de la maison moyenne;
- identification des projets dans lesquels les poutres de l'aréna seront utilisées ainsi que leur entreposage entretemps;
- publication des avis (publics) municipaux dans les journaux;
- accessibilité des membres du conseil;
- sens de l'expression « utilisateur payeur » (user-pay);
- contribution de la ville dans le cadre du « Plan de développement durable – Remplacement de vieux appareils de chauffage au bois »;
- teneur du plan d'implantation et d'intégration architecturale portant sur l'immeuble situé au 31, avenue Lorne;
- respect des règlements par les exploitants de cafés-terrasses;
- gratuité du transport en commun pour les personnes de 65 ans et plus;
- réglementation sur les chats errants;
- incorporation du bois du toit de l'actuel aréna dans la construction du nouvel aréna;
- rapport(s) du comité sur la circulation;
- opérations de déneigement des trottoirs et comportement des entrepreneurs de déneigement privés;
- financement du projet de reconstruction de l'aréna Eric-Sharp, notamment à l'aide d'un surplus budgétaire de cinq millions de dollars et des liquidités disponibles.

(2013-02-067)
Période de
questions des
médias

Les sujets suivants ont fait l'objet de cette période de questions des représentants des médias :

Aucune question n'est posée à l'occasion de cette période.

(2013-02-068)
Période de
commentaires
des membres du
conseil

Les membres du conseil s'expriment à tour de rôle sur ces différents sujets :

- financement du parc Houde à l'aide du produit de l'immeuble situé au 31, avenue Lorne;
- ensevelissement par la neige d'arbres en bordure de la rue Mercier;
- absence de ligne de parti et « agissements » en caucus;
- communication de « l'étude sur le patrimoine »;
- convocation de deux réunions en comité plénier;
- déclaration de site patrimonial à Montréal;
- obligation d'emprunter pour les subventions provinciales;
- travail du comité d'eau concernant le projet de règlement sur l'usage de l'eau;
- projet d'élimination des climatiseurs à eau fraîche;

- souhait de bienvenue au nouveau directeur général;
 - fréquence des réunions du comité sur la circulation;
 - évolution du dossier de la démolition de l'aréna;
 - reconstruction de l'aréna avec la préservation du toit;
 - invitation à reconsidérer le projet de reconstruction de l'aréna Eric-Sharp;
 - présentation de la dette nette;
 - obligation d'être à l'écoute de l'ensemble des citoyens;
 - discussions entre les membres du conseil;
 - consultation par le comité sur la circulation sur des changements proposés.
-

(2013-02-069)
Levée de
l'assemblée

À 22 h 27.

Il est proposé par le conseiller F. Dumais
appuyé par le conseiller G. Therrien

QUE la séance soit levée.

Adoptée à l'unanimité

Maire

Greffier